



Premier procès en France contre des thérapeutes de la « mémoire retrouvée »

Source : les articles du Figaro, de France-Info, France-Soir, Europe1, FranceTVinfo, Romandie,...

Synthèse des articles de presse

Deux thérapeutes, Benoît Yang-Ting (77 ans) et son épouse Suzanne Ramon (62 ans), comparaissaient le mardi 10 avril 2012 pour "abus de faiblesse" devant le tribunal correctionnel de Paris. Ils sont accusés d'avoir extorqué des centaines de milliers d'euros à des patients, par la méthode des "faux souvenirs induits". Le thérapeute s'intitule "humanothérapeute", une catégorie de thérapies que nous n'avions pas encore recensée.

Ils prétendaient leur faire revivre des souvenirs « soi-disant » refoulés. En quelques séances, parfois dès la première, le pseudo-thérapeute arrive à couper son patient de sa famille et de ses amis.

Le thérapeute ne comparaît pas, il est malade. Mais ses quatre avocats s'indignent à sa place qu'il puisse être traité de gourou ou de charlatan, alors qu'il exerce depuis 1975 comme psychologue, avec son diplôme de maîtrise obtenu à Paris-V.

Le thérapeute « ébloui par Freud »

Reconnaissant avoir été « ébloui par Freud » durant ses études, le psychologue, avait déclaré en 2008 durant l'enquête qu'il avait découvert « *l'humanothérapie durant ses études* ». « **Ma vérité, c'est viser le bien de l'autre, donner sans attendre en retour** », résumait-il alors qu'il est poursuivi pour avoir soutiré plus d'un million d'euros à des patients qu'il aurait placés sous son emprise.

Durant l'enquête, le psychologue présentait « *l'argent comme la mesure d'un élément affectif* ». C'est « **un outil depuis Freud** », relativisait-il.

Il facturait alors ses prestations 320 euros de l'heure et sanctionnait 50 euros chaque faute d'orthographe commise par ses patients dans leurs compte-rendus. « *Chacun pratique à son niveau* », considérait M. Yang Ting qui se glorifiait de nombreux succès: « *J'ai reçu des alcooliques qui ont réglé leur problème avec l'alcool, j'ai reçu des drogués qui ont arrêté la drogue...* » Sa conclusion: « *Je suis arrivé au sommet, du moins je le pense.* »

Les témoignages

Rappelons que les deux plaignants Bernard Toucheboeuf et Stéphanie* sont issus de la classe moyenne et de formation universitaire, comme la plupart des victimes des faux souvenirs (un consultant et une avocate). Ils ont été délestés respectivement de 750 000€ et 238 000€ tout au long des années de thérapie (22 et 12 ans de thérapie).

Stéphanie, témoigne : "*Le principe de la thérapie, raconte-t-elle, c'était des sessions de trois à cinq semaines, six à huit heures par jour, sept jours sur sept, que vous passiez allongé nu sur un divan, soi-disant à revivre des souffrances passées*".

"*Vous finissez par croire tout ce qu'il vous dit*", poursuit-elle. "*Je me suis fait emprisonner dans ce système. Une fois que le mécanisme de l'emprise se met en place, vous ne pouvez plus dire non...*"

Selon elle, ils étaient "*un petit groupe d'une dizaine de personnes*" à avoir été manipulées par le psychothérapeute. Il y en aurait "*encore six sous son emprise, dont quatre qui*

témoignent pour le gourou" à l'occasion de ce procès. Stéphanie a pu confronter sa malheureuse expérience avec d'autres patients de Benoît Yang-Ting : « On s'est même aperçu qu'on avait vécu la même chose, c'est-à-dire qu'on avait toutes été violées par notre père voire notre grand-père ».

La jeune femme rompt les liens avec sa famille, ses amis et applique à la lettre les pratiques de son mentor. Jusqu'à "accepter" d'avoir des relations sexuelles avec lui.

Le patient Bernard, quant à lui, « *s'est vu dans le ventre de sa mère, quand il n'était qu'un embryon* » et a alors « *aperçu une aiguille à tricoter bleue* ».

Mais se présente ensuite à la barre une femme qui a bien connu le thérapeute : Roselyne Sylvie Franck, 66 ans. M. Yang Ting sait charmer, il a une belle voix profonde, avec un crucifix accroché dans son cabinet, même si son manteau de cachemire et tout l'apparat ne colle pas très bien avec ce statut de thérapeute chrétien, dit-elle.

Elle regrette amèrement d'avoir présenté à Yang Ting son frère en dépression, puis sa petite cousine, et une de ses amies d'enfance. Selon elle, la jeune cousine Mathilde, très vulnérable, se trouva vite sous l'emprise de M. Yang Ting qui accéléra les sessions dès qu'elle bénéficia d'un gros héritage.

A la mort de sa mère, elle avait 17 millions de francs. Quand elle est partie aux Etats-Unis, pour fuir les Yang Ting, il lui en restait 5.

Mathilde m'avait dit : « *J'ai revécu un souvenir. Maman a essayé d'avorter quand elle était enceinte de moi* ». Il l'avait même convaincue qu'elle avait été violée par son père et par son grand-père !.

La défense

L'avocate de Yang Ting, Claire Puioux-Reillac, a relevé que bien d'autres thérapeutes se font payer très cher : « *J'ai calculé qu'une psychanalyse de sept ans peut coûter 52.000 euros, à raison de 100 euros la séance* ». Un témoin, psychologue retraité, réplique alors : Il faudrait calculer le tarif horaire de M. Yang Ting ! Il exigeait 300.000 francs pour trois semaines

"L'une est avocate, l'autre est consultant en management. Ces personnes n'ont rien de vulnérable", avance l'avocat de Benoît Yang-Ting, François Gibault, dans *Le Figaro*. Les victimes auront par ailleurs du mal, selon l'avocat, à démontrer que *"ces images du passé ont été soufflées par Benoît Yang-Ting"*.

Au second jour du procès, comparait comme témoin le juriste Jean-Pierre Jougla, qui vient en aide aux victimes de sectes depuis 40 ans

Le procès devrait se poursuivre jeudi avec réquisitions et plaidoiries.

« Faux souvenirs vrai procès »

En France, c'est le premier procès de thérapeutes. Des centaines de procédures ont eu lieu **aux États-Unis** et ont conduit à l'arrêt, dès 2002, du syndrome des faux souvenirs. Les thérapeutes incriminés ont été condamnés à verser **des millions de dollars** de dommages et intérêts aux victimes et à leurs familles. Ils sont là-bas devenus très prudents.

On peut douter que la condamnation éventuelle des deux thérapeutes sera suffisamment dissuasive en France. Mais c'est un début...

Bernard et Stéphanie espèrent que ce procès servira d'exemple pour d'autres victimes de ces pseudos-thérapeutes.

Une vingtaine d'autres témoins - la plupart des anciennes victimes dont les faits sont aujourd'hui prescrits - sont attendues à la barre.

Si Benoît Yang Ting est condamné pour "abus frauduleux de l'état de faiblesse" et que cette pratique est qualifiée par la justice comme une forme de dérive sectaire, le procès fera jurisprudence.

Note : Si on ne connaît pas exactement le nombre de thérapeutes utilisant cette technique, la Miviludes recense entre 5000 et 10 000 thérapeutes non qualifiés utilisant des pratiques non-conventionnelles à l'instar des faux souvenirs induits.

Les chiffres du nombre de victimes et des thérapeutes des faux souvenirs donnés ici ou là sont souvent fantaisistes, puisqu'aucune étude sérieuse n'est entreprise en France, contrairement aux États-Unis.

En France, il n'existe pas d'association dotée d'un Comité scientifique qui pourrait piloter de telles études, comme c'est le cas aux États-Unis (FMSF) ou en Grande Bretagne (BFMS).

*Le nom a été omis pour préserver la confidentialité